

Conseil municipal du 20 juin 2023

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de mars 2023. Elles font état d'une population de 37'266 habitantes et habitants.

Quant au chômage², la situation se caractérise par une quasi-stabilité. En effet, la Commune comptait 771 chômeur-euse-s à fin mai 2023 contre 772 à fin avril 2023, soit une diminution de 1 personne.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 389 contre 386 à fin avril 2023, soit une augmentation de 3 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'160 à fin mai 2023 contre 1'158 à fin avril 2023, soit une augmentation de 2 personnes.

2 Rencontre avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

Le Conseil administratif rencontre régulièrement la direction de la FTI. Lors de ses derniers échanges, il a été convenu qu'un travail serait mené pour tenter de dynamiser le secteur de la ZILI. Si je dis tenter, c'est parce que les parcelles appartiennent à la Ville de Genève, qui jusqu'alors n'a pas fait preuve d'un engagement déterminé en faveur d'une bonne utilisation de ses parcelles. Toutefois, les contacts établis récemment avec la Ville de Genève ont permis de rallier les membres concernés de son Conseil administratif à l'intérêt de voir ce secteur retrouver un second souffle.

Par ailleurs, la FTI a indiqué qu'elle travaille à la relocation de l'entreprise CUÉNOD sur le territoire de notre Commune. Une solution semble pouvoir être trouvée ! Pour mémoire, la relocalisation de cette entreprise, que le Conseil administratif a soutenue avec détermination, est rendue nécessaire en raison des travaux menés par SIG pour le développement de la STEP d'Aire.

3 Point de regroupement d'urgence en situation de crise

Les risques en matière d'approvisionnement électrique ont conduit les autorités fédérales et cantonales à imposer aux communes des dispositifs d'appui à la population pour fournir dans la proximité des ressources en électricité, par exemple pour pouvoir alimenter des dispositifs de santé, mais aussi pour garantir l'accès aux informations.

Six emplacements ont été retenus sur le territoire communal. Une information plus complète destinée à la population sera préparée dans le courant de l'automne, en coordination avec les services cantonaux.

4 Promotions citoyennes

Les services communaux concernés travaillent pour l'édition 2024 à un nouveau concept des promotions citoyennes, soit la fête qui réunit les jeunes habitants de la Commune qui atteignent la majorité. Pour enrichir cette réflexion, la décision a été prise de rejoindre cette année la fête qui a lieu en Ville de Genève, sur mandat de l'État et de l'Association des communes genevoises (ACG), le 13 octobre prochain.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

5 Sablière du Cannelet

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le Conseil administratif a posé des exigences élevées pour l'instruction du dossier visant à l'implantation de la sablière du Cannelet sur la parcelle des pétroliers ; elles portent notamment sur la qualité du traitement architectural et surtout l'absence de nuisances pour les riverains (traitement dans une halle, par exemple, pour les volets phoniques et air) ou leur minimisation pour ce qui est du trafic par le recours massif à l'acheminement des matériaux par rail. Par ailleurs, la durée du DDP devait être limitée à 30 ans, afin de permettre une évolution du périmètre. Enfin, une mesure compensatoire, sous la forme d'un cheminement piéton reliant le quartier de l'Étang au bois de la Grille, devait être trouvée. Au surplus, il a été indiqué et rappelé que le projet ne pouvait formellement être déposé en requête sans qu'une séance publique d'information ait eu lieu. Ce dernier aspect a été encore tout récemment rappelé à la FTI.

L'ensemble de ces éléments ont été portés à la connaissance des signataires d'une pétition contre l'installation de la sablière du Cannelet à 120m du quartier de l'Étang, munie de 585 signatures et transmise au Conseil administratif.

6 Cycle du Renard : des retards qui nécessitent une action de rénovation

La presse s'en est fait l'écho : les différents blocages empêchant la réalisation de nouveaux cycles conduiront probablement à prolonger l'exploitation du cycle du Renard pendant encore une dizaine d'année.

Le Conseil administratif avait obtenu l'année dernière du Conseil d'État, à la suite de nombreux échanges, des engagements à procéder à des entretiens du cycle du Renard. C'était toutefois en relation avec une exploitation envisagée jusqu'à l'horizon 2027/28.

Compte tenu des nouveaux délais, le Conseil administratif a saisi à nouveau le Conseil d'État. Il lui a notamment demandé d'appréhender les travaux à effectuer en tenant compte de ce nouvel horizon temporel, et également du budget voté par le Grand Conseil pour gérer cette situation transitoire.

7 Traitement des dossiers de naturalisation

Le Conseil administratif s'est engagé à vous donner des informations sur le traitement des préavis en matière de naturalisation. Les voici. Entre le 10 mai 2022 et le 25 avril 2023, le Conseil administratif a traité 103 dossiers, délivrant des préavis favorables concernant 165 candidates et candidats (certains dossiers, comme vous le savez, peuvent concerner plusieurs personnes, conjoints et enfants).

Les vérifications de cohérence et de fait (par exemple sur les questions d'adresse) ont conduit à un préavis négatif, le dossier étant retourné en raison du fait que le candidat avait déménagé à l'étranger.

Le délai de traitement a été d'une semaine, hormis trois dossiers.

À titre de comparaison, lorsque votre Conseil traitait ces dossiers, vous aviez eu à connaître pour une période quasi semblable (16 mai 2018 au 9 avril 2019, 93 dossiers concernant 173 personnes. Vous aviez émis deux préavis défavorables.

Le délai de traitement était supérieur à 2 mois.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications. Je saisis cette occasion pour vous présenter mes vœux pour cette année de Présidence et, suivant les traces de mon prédécesseur, me réjouir de ce « compagnonnage oratoire ». L'été est bientôt là : même si nous aurons encore l'occasion de travailler en commission, je vous souhaite à toutes et tous de belles vacances, non sans me réjouir de vous retrouver nombreux à la Fête des écoles, si le temps le permet, et au Lignon pour célébrer notre Fête nationale ! Et n'oubliez pas, pour celles et ceux qui restent, que l'été à Vernier sera riche d'événements, comme le précisera la prochaine édition d'ActuVernier.